

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la transition écologique et  
solidaire

Ministère de la cohésion des territoires  
et des relations avec les collectivités  
territoriales

---

## Secrétariat Général

### Direction des ressources humaines

#### Décision du 16 mars 2020

**portant nomination des représentants du personnel au comité technique de  
l'administration centrale institué au ministère de la transition écologique et solidaire et au  
ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales**

**NOR : TREK2007490S**

*(Texte non paru au Journal officiel)*

La ministre de la transition écologique et solidaire ;

La ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant création de comités techniques au sein des services du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires ;

Vu le procès-verbal de recensement et de dépouillement des votes du comité technique de l'administration centrale du 10 décembre 2018 en vue de la désignation des représentants du personnel au comité technique de l'administration centrale ;

Vu la démission en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 d'un représentant suppléant de FO ;

Vu la proposition de nomination du 2 avril 2019 de FO ;

Vu la démission en date du 28 mai 2019, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2019, d'un représentant titulaire de la CGT ;

Vu la proposition de nomination du 12 juin 2019 de la CGT ;

Vu la démission en date du 23 septembre 2019 d'un représentant titulaire de la CGT ;

Vu la proposition de nomination du 5 octobre 2019 de la CGT ;

Vu les départs à la retraite de deux représentants titulaires de FO en novembre 2019 ;

Vu les propositions de nomination des 25 novembre 2019 et 3 mars 2020 de FO ;

Vu la liste des candidatures de la CGT au scrutin du comité technique d'administration centrale du 6 décembre 2018 ;

Vu la liste des candidatures de FO au scrutin du comité technique d'administration centrale du 6 décembre 2018 ;

Sur la proposition du directeur des ressources humaines ;

### **Décide :**

#### **Article 1**

L'article 2 de la décision du 26 novembre 2019 est modifié comme suit :

#### ***1. Membres titulaires :***

##### Au titre de l'organisation FO :

Monsieur Philippe LE-GUILLOU  
Monsieur Xavier DE LACAZE  
Monsieur Vincent DUBAIL

##### Au titre de l'organisation UNSA :

Monsieur Antoine DE PINS  
Madame Vanessa TOGNETTI  
Monsieur Bruno KOUBI

##### Au titre de l'organisation CFDT :

Monsieur Bruno JOSNIN  
Monsieur Dominique VINCENT

##### Au titre de l'organisation CGT :

Monsieur Jacques GIRAL  
Monsieur Philippe VIEIL

## ***2. Suppléants :***

### Au titre de l'organisation FO :

Madame Laurence PICHELIN  
Monsieur Patrick FROITIER  
Monsieur Romain SEVESTRE

### Au titre de l'organisation UNSA :

Monsieur Siva VELOT  
Madame Emmanuelle DORMOND  
Monsieur Éric TETELIN

### Au titre de l'organisation CFDT :

Monsieur Denis SOLINA  
Monsieur Éric AUGEREAU

### Au titre de l'organisation CGT :

Monsieur Fabien BENOIT  
Madame Francette EMBOULE

## **Article final**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Fait le 16 mars 2020

Pour les ministres et par délégation,  
Le directeur des ressources humaines

***Signé***

Jacques CLÉMENT